

FRANÇOISE VAN HAEPEREN

DIEUX ET HOMMES

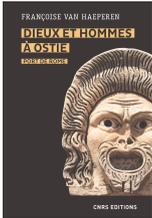
À OSTIE

PORT DE ROME



CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



Le port de Rome, Ostie, situé au sud de l'embouchure du Tibre, constitue un terrain exceptionnel pour étudier la vie religieuse d'une cité antique. Depuis la fondation de la colonie romaine à la fin du IV^e siècle avant notre ère, dieux et hommes cohabitent dans la cité. Leur destin commun durera jusqu'aux dernières attestations de cultes polythéistes à la fin du V^e siècle.

Port militaire sous la République, ayant un rôle fondamental dans l'approvisionnement de la capitale, dès le II^e siècle avant notre ère, Ostie est une cité à la fois particulière et exemplaire.

Elle représente un laboratoire extraordinaire pour qui veut connaître les cultes durant l'Antiquité : les communautés et individus y pratiquent des cultes divers et variés, « ancestraux » ou « étrangers ». Les dieux font battre le cœur de la ville, comme le montre la documentation, particulièrement pour les premiers siècles de notre ère, lorsque cohabitent dévots des dieux, juifs et chrétiens.

Françoise Van Haepferen, historienne belge de l'Antiquité, est professeure ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

Dieux et hommes à Ostie,
port de Rome

(III^e s. av. J.-C. – V^e s. apr. J.-C.)

Françoise Van Haepere

Dieux et hommes à Ostie, port de Rome

(III^e s. av. J.-C. – V^e s. apr. J.-C.)

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Ouvrage publié sous la direction de Guy Stavridès

© CNRS Éditions, Paris, 2020
ISBN : 978-2-271-13146-1

Remerciements

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'Université catholique de Louvain, qui m'a accordé un congé sabbatique rendant possible la réalisation de ce livre. Ma gratitude s'adresse également à l'École française de Rome, à sa directrice, Catherine Virlovet, et à son directeur des études antiques, Nicolas Laubry, qui m'ont accueillie durant trois mois dans leurs murs au printemps 2018 : ce séjour m'a permis de mener dans des conditions optimales les recherches nécessaires à l'achèvement de mon inventaire des lieux de culte d'Ostie qui sous-tend une bonne partie de ce livre. Je tiens aussi à remercier la directrice du Parco archeologico di Ostia, Mariarosaria Barbera, et le personnel de son « archivio fotografico » pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée.

Le Fonds national (belge) de la recherche scientifique a soutenu mon travail, en m'octroyant un crédit aux chercheurs en 2009, grâce auquel j'ai pu effectuer plusieurs séjours à Rome et à Ostie. La rédaction de cet ouvrage a également bénéficié de l'appui de ce même fonds, qui finance le projet de recherche sur les dieux romains que je dirige avec Y. Berthelet, de l'Université de Liège (FNRS – PDR T023419F).

Mes recherches sur les cultes d'Ostie ont toujours bénéficié des conseils bienveillants et des encouragements de trois Génies tutélaires, Claire De Ruyt, John Scheid et Fausto Zevi. Je leur en suis très profondément reconnaissante et leur dédie ces pages.

Introduction

Situé au sud de l'embouchure du Tibre, le port de Rome, Ostie, constitue un terrain exceptionnel pour étudier les cultes et les dieux honorés dans une cité antique (fig. 1). Les fouilles ont en effet exhumé près de deux tiers de la superficie de la ville, mettant au jour des centaines d'inscriptions liées de près ou de loin à la religion, ainsi que des dizaines de lieux de culte, depuis les grands temples dominant le forum jusqu'aux petites chapelles lovées dans des entrepôts. La quantité et la qualité de la documentation archéologique et épigraphique font ainsi d'Ostie un observatoire privilégié, permettant d'étudier les interactions qu'entretenaient hommes et dieux dans la cité, depuis sa fondation à la fin du IV^e s. av. J.-C. jusqu'aux dernières attestations de cultes polythéistes à la fin du V^e s. Port militaire sous la République, Ostie revêt également, dès le II^e s. av. J.-C. un rôle fondamental dans l'approvisionnement de la capitale – il s'agit de sa fonction annonaire*. Cependant, la configuration naturelle du port établi à l'embouchure du Tibre se révèle de moins en moins adaptée au trafic, toujours plus dense, lié à l'approvisionnement de Rome : le fleuve s'ensable régulièrement ; les bateaux les plus grands ne peuvent s'engager dans le port ; leurs marchandises doivent être transbordées dans de plus petites embarcations pour le rejoindre. Un nouveau port est donc créé par l'empereur Claude (41-54), au nord du Tibre. Simplement dénommé Portus, Port d'Ostie ou Port d'Auguste (c'est-à-dire Claude), il dépend administrativement d'Ostie. Le Port est agrandi au début du II^e s. par Trajan (98-117), qui le dote d'un large

bassin hexagonal où les bateaux peuvent désormais accoster en toute sécurité.

Ports de Rome où transite l'approvisionnement destiné à la capitale, Ostie et Portus constituent dès lors une sorte de microcosme du macrocosme que représente l'Empire : y vivent, transitent et cohabitent des hommes et des dieux qui, les uns comme les autres, peuvent être romains ou étrangers, naturalisés ou non.

Pendant longtemps, les dieux et les cultes de Rome et des cités occidentales de l'Empire ont été étudiés sur la base de la tripartition moderne entre cultes romains traditionnels, culte impérial et religions orientales : tel est aussi le cas des synthèses, y compris récentes, consacrées aux cultes et sanctuaires d'Ostie ou Portus¹. Une telle division est cependant tributaire d'un état de la recherche qu'il convient de dépasser et qui ne peut plus servir de cadre à une enquête sur les cultes pratiqués au sein d'une cité². De plus, elle ne correspond pas à la perception qu'avaient les Romains de leurs cultes – ils ne parlent ni de religions orientales ni de culte impérial – ; elle ne coïncide pas davantage avec les définitions juridiques qu'ils en ont proposées. Celles-ci distinguent d'une part les cultes publics des cultes privés et d'autre part les cultes ancestraux des cultes étrangers. Un culte public est célébré au nom de la cité et à ses frais, dans un espace sacré, c'est-à-dire dans un lieu considéré comme appartenant à la divinité, lieu qui lui a été dédié par un magistrat* ou par un représentant de la cité³. Un culte privé est en revanche célébré par un individu ou une communauté privée, qu'il s'agisse d'une association ou d'une famille. Les lieux de culte privé ne font pas l'objet d'une consécration publique et ne sont donc pas, selon le droit romain, sacrés. Ils sont généralement implantés sur des terrains privés mais peuvent éventuellement prendre place sur un terrain public, voire au sein d'un sanctuaire public, pour peu que l'autorité ait accordé son autorisation. Précisons donc bien que « privé » est à comprendre ici dans son acception juridique, comme étant l'opposé de « public-appartenant à l'État ». La dimension « privée » n'exclut donc absolument pas

un caractère collectif ou une certaine visibilité du culte pratiqué. Outre cette distinction entre cultes publics et privés, les Romains pensent également leurs cultes en termes d'ancestralité ou d'extranéité. Cette division ne recouvre pas exactement la première : un culte d'origine étrangère peut avoir été adopté publiquement par l'État (Esculape ou la Mère des dieux par exemple) ; un dieu ancestral peut faire l'objet d'un culte domestique ou associatif, sans appartenir aux cultes publics (Silvanus par exemple). Chaque cité reste responsable du choix de ses dieux publics ; toutes n'ont donc pas adopté en même temps les mêmes dieux⁴. Les divinités égyptiennes Isis et Sérapis semblent être entrées officiellement dans le panthéon de cités campaniennes comme Pouzzoles ou Pompéi dès la fin du II^e s. av. J.-C. mais ne seront pas reconnues publiquement par Rome avant Vespasien, en 69 apr. J.-C. Une fois adoptés par les Romains, les cultes étrangers ont fait l'objet d'une appropriation, d'une adaptation, voire d'une réélaboration, tout en continuant à revêtir des aspects étrangers, voire exotiques – ou du moins perçus comme tels. Ils ont cependant rapidement fait partie du paysage religieux de Rome et des cités du monde occidental.

La nature même de la documentation, riche et variée, tout comme le caractère particulier que revêt la colonie d'Ostie, en tant que port militaire et annonaire de Rome, autorisent une étude « multiscalaire » des cultes qui y sont pratiqués : ceux-ci peuvent faire l'objet d'analyses à différentes échelles, qu'il s'agisse d'un niveau supra-civique, civique ou infra-civique. En outre, le développement particulier de la cité qui se voit adjoindre un nouveau port sous l'Empire encourage à comparer les cultes pratiqués à Ostie et à Portus : dans quelle mesure y observe-t-on des similitudes ou des différences et comment peut-on tenter d'en rendre compte ?

À l'échelle supra-civique, plusieurs cultes publics de Rome ont pour cadre Ostie, le port de la capitale : ils y sont célébrés par des magistrats romains, afin de se rendre favorables des divinités directement

liées aux rôles militaire ou annonaire de la colonie. En outre, le sénat de Rome pouvait, semble-t-il, imposer aux colonies et municipes de l'Empire l'organisation de festivités en l'honneur de l'empereur ou de membres de la famille impériale. Dans quelle mesure la documentation abondante d'Ostie permet-elle de vérifier cette hypothèse? À l'échelle civique, une série de divinités – ancestrales et étrangères – sont honorées, par les magistrats, les prêtres et les citoyens, à Ostie et Portus, au sein des nombreux sanctuaires qui maillent la trame urbaine. Le Génie* de l'empereur vivant ou les empereurs divinisés y font également l'objet d'un culte public. Le premier chapitre de l'ouvrage est ainsi consacré aux cultes rendus à titre public à Ostie et à Portus, aux échelles supra-civique et civique, du III^e s. av. J.-C. jusqu'au III^e s. apr. J.-C. Outre les sanctuaires et les dieux honorés y sont étudiés les acteurs du culte public et les fêtes régulières et extraordinaires qui scandent le calendrier de la cité.

Les dieux sont également largement présents à l'échelle infra-civique. Ils sont notamment au cœur des différentes formes de vie associative qui se développent à Ostie et à Portus, tout particulièrement durant les trois premiers siècles de notre ère. Par « association » est désigné ici tout groupe qui présente une certaine structure, en se dotant de responsables et d'un lieu de réunion ou encore en pratiquant un culte collectif régulier – un groupe dont les membres sont unis par un sentiment de solidarité que renforce la pratique de rites communs. Ces groupes peuvent prendre la forme de collèges* qui se dotent de sièges ayant pignon sur rue, tels les charpentiers ou les mesureurs de blé, dont le temple se dresse sur un grand axe de la cité. D'autres correspondent à des associations informelles de travailleurs qui se réunissent dans des petites chapelles aménagées sur leur lieu de travail, dans des entrepôts ou une grande boulangerie par exemple, sans oublier les habitants d'un même immeuble qui peuvent s'assembler autour d'un autel ou d'une petite structure installés dans la cour commune de l'édifice. Certaines associations, documentées à Portus, ont pour fondement une même

origine géographique : des migrants de même provenance s'assemblent et honorent leurs dieux ancestraux. Enfin, l'existence de certains groupes semble avant tout basée sur l'adhésion à une même divinité : c'est le cas notamment des juifs d'Ostie qui se réunissent dans leur synagogue. Le deuxième chapitre de l'ouvrage, qui porte sur les cultes rendus à titre privé – à l'échelle infra-civique –, fait donc une large part à la sphère associative, particulièrement bien documentée à Ostie. S'il n'est guère aisé, faute de sources, d'appréhender les cultes pratiqués dans la sphère domestique à Ostie, quelques exemples permettent cependant d'y envisager les dévotions au sein de l'habitat. Les sanctuaires publics de la cité abritent également plusieurs témoignages de dévotions privées, individuelles ou familiales, qui seront scrutés attentivement. Au terme de ces deux premiers chapitres, il sera alors possible d'évaluer les perméabilités, les interactions et les cohabitations entre les différents niveaux de vie communautaire analysés. Une telle analyse se révèle d'autant plus intéressante qu'elle est rarement possible, la grande majorité des cités du monde romain occidental n'ayant pas livré une documentation aussi riche et variée. On tentera ainsi de répondre aux questions suivantes. Les dieux honorés à titre public le sont-ils aussi à titre privé, et inversement ? Dans quelle mesure les divers cultes pratiqués à titre privé ont-ils été influencés par les cultes publics ? Dans quelle mesure des festivités civiques ou infra-civiques ont-elles imité un modèle supra-civique ? Dans quelle mesure des cultes rendus à l'échelle infra-civique ont-ils par la suite été introduits à l'échelle civique ?

Ces deux premiers chapitres forment le cœur de l'ouvrage. Les traces de vie culturelle dans la cité ne se limitent cependant pas aux sphères civique et infra-civique qui y ont été analysées ou aux périodes prises en considération.

C'est pourquoi un troisième chapitre portera sur les cultes pratiqués non plus par des « civils » mais par des militaires. Ports de Rome, Ostie et Portus nécessitent en effet, pour leur protection et leur fonctionnement, la présence de détachements d'unités militaires romaines :

des vigiles dont la fonction principale est de lutter contre le feu ; des marins de la flotte et des *frumentarii*, soldats chargés de l’approvisionnement des légions et de missions de renseignement. Les dieux, le Génie de l’empereur ou les princes divinisés sont présents dans leurs casernes : les corps militaires leur rendent, à titre collectif, les rites qui leur sont dus. Au-delà des cultes accomplis publiquement par ou au nom de leur unité, les soldats peuvent également exprimer leurs dévotions individuelles, au sein de leur caserne ou ailleurs dans la cité.

À partir du milieu du III^e s., la « grande crise » qui frappe l’Empire se marque sur le terrain de la cité portuaire. Des entrepôts, des édifices industriels et commerciaux sont abandonnés, tout comme la caserne des vigiles. L’abandon de ces structures, également lié au déclin démographique qui touche la cité, signifie aussi la fin des communautés qui y œuvraient et des lieux de culte qu’elles abritaient. Les sanctuaires publics ne semblent en revanche pas affectés et perdurent au IV^e s. De nouveaux lieux de culte dédiés aux dieux sont même installés entre la seconde moitié du III^e s. et la fin du IV^e s. Mais la grande nouveauté tient à l’apparition du christianisme dans le paysage de la cité, à partir de Constantin, qui lui offre une grande basilique. Dévots des dieux, juifs et chrétiens cohabitent alors dans les ports de Rome. Si des évêques sont attestés pour Ostie et Portus dès les années 313-314, il faut cependant attendre le troisième quart du IV^e s. pour voir s’y dresser de nouveaux lieux de culte chrétiens. Les interdictions des sacrifices sanglants promulguées par Théodose à la fin du IV^e s. signifient-elles l’abandon systématique des temples et des cultes qui y étaient pratiqués ? Quelles sont les causes des destructions violentes dont certains lieux de culte ont fait l’objet ? Doivent-elles nécessairement être attribuées aux chrétiens, comme on l’a longtemps cru, ou d’autres interprétations sont-elles possibles ? Il convient en outre de prendre en considération le maintien d’une série de temples publics après l’interdiction des sacrifices sanglants. Le dernier chapitre sera ainsi consacré à l’évolution du paysage

religieux d'Ostie et de Portus, entre le milieu du III^e s. et la fin du V^e s., aux rapports entre les dévots des dieux et les fidèles de Dieu et à la fin des temples et des cultes polythéistes.

Cet ouvrage est le fruit de recherches que je mène depuis une quinzaine d'années sur les cultes d'Ostie et de Portus. Celles-ci ont fait l'objet de publications dans des revues scientifiques. Un inventaire épais des lieux de culte d'Ostie et de Portus en est issu⁵. Sur cette base, il est désormais possible de proposer, à un public plus large que celui des spécialistes, une synthèse – la première en français – sur les cultes pratiqués dans la cité portuaire, depuis sa fondation à la fin du IV^e s. av. J.-C. jusqu'aux dernières attestations de cultes païens dans la dernière décennie du V^e s. Afin de ne pas alourdir excessivement le propos, les notes se réfèrent presque exclusivement à la bibliographie moderne et à mes travaux récents, dans lesquels le lecteur pourra trouver les références précises aux documents antiques.

Les datations avant notre ère sont précisées par l'abréviation av. J.-C. Les datations sans indication sont donc à comprendre comme après J.-C.

Les termes dont la première apparition dans le texte est suivie d'un astérisque sont explicités dans le glossaire figurant en fin de volume.

OSTIE, PORT DE ROME

Ostie, port de la Rome antique, était située à environ 26 km au sud-ouest de la capitale, sur la rive gauche de l'embouchure du Tibre. Actuellement, le site d'Ostia Antica n'est plus au bord de la mer. Le littoral s'est en effet éloigné progressivement au cours des siècles et se trouve désormais à 2 km de la ligne de côte antique. Quant au cours du fleuve, il a connu un changement majeur au milieu du XVI^e s. À la suite d'une terrible inondation, il a changé de lit, abandonnant le méandre qu'il parcourait précédemment, à l'est de la cité antique. Ce faisant, le nouveau cours du fleuve a envahi une zone du nord de la ville antique (voir plan I ; fig. 1 et 42).

Abandonné définitivement au début du IX^e s., le site d'Ostie est utilisé durant le Moyen Âge pour ses matériaux. Des blocs de marbre y sont prélevés et réemployés dans les cathédrales de Pise ou d'Amalfi par exemple. À partir de la Renaissance, le site fournit de nombreuses œuvres d'art aux musées du Vatican et à des collectionneurs privés. Il faut attendre le début du XIX^e s. pour que des fouilles commencent à y être menées. Ce n'est cependant pas avant le début du XX^e s. que celles-ci revêtent un aspect davantage scientifique et programmé. Un tiers environ de la ville a été exhumé quand débutent, en 1938, les fouilles rapides et extensives menées sous l'égide de Mussolini qui souhaitait présenter le site lors de l'Exposition universelle de Rome, prévue pour 1942. Au terme de cette campagne, deux tiers de la ville sont désormais dégagés. Si ces fouilles nous permettent aujourd'hui de visiter un site magnifique, elles ont largement négligé les niveaux tardifs ; en outre, leur rapidité n'a pas toujours permis de documenter au mieux les découvertes.

prouve notamment une inscription mentionnant l'*ager publicus* des colons d'Ostie, qui y fut retrouvée. Les infrastructures portuaires d'Ostie, qui restent en bonne partie inexplorées, se situaient au sud de l'embouchure du Tibre, au nord de la cité. Quant au secteur où sont construits, sous l'Empire, les ports de Claude et de Trajan (Portus), à 3 km environ au nord du Tibre, il appartenait également, durant les derniers siècles de la République, au territoire d'Ostie (le contrôle des bouches du Tibre, y compris sur la rive droite, devait revenir à Ostie, en raison de la gestion de la navigation).

Le site de la future Ostie pourrait avoir été fréquenté par les Romains dès l'époque archaïque, en raison de la présence des salines se trouvant à proximité de la rive gauche du Tibre. L'« or blanc » représentait en effet un enjeu important dont il fallait s'assurer le contrôle. Il faut toutefois attendre les dernières décennies du IV^e s. av. J.-C. pour que les Romains y fondent une colonie militaire, dotée d'un fortin. L'évolution urbanistique de la cité au cours des siècles ainsi que la création et le développement de Portus, à partir du I^{er} s., seront envisagés au fil de l'ouvrage, parallèlement à l'implantation des nombreux lieux de culte qui marquent son paysage (voir particulièrement le premier point du chapitre 1 et le chapitre 4).

HONORER LES DIEUX À TITRE PUBLIC À OSTIE ET À PORTUS

De nombreuses divinités sont honorées à titre public dans la cité d'Ostie, soit au cœur même de la ville, en son centre ou du moins au sein de ses murs, soit sur son territoire¹, soit encore dans le nouveau port aménagé au nord du Tibre sous l'Empire². Où et quand les sanctuaires publics dédiés à ces dieux ont-ils été installés dans la cité, au fil de son développement urbanistique ? Quels acteurs ont participé à leur fondation ? Quelles sont les divinités qui forment le panthéon public de la cité et quelles fonctions remplissent-elles ? Sous quelles formes le « culte impérial » rendu à titre public s'exprime-t-il dans la cité ? Après avoir apporté des éléments de réponses à ces questions, nous nous intéresserons aux acteurs du culte public – qui ne se limitent pas aux seuls prêtres, tant s'en faut – et au calendrier festif de la cité, en nous interrogeant notamment sur la fonction que pouvaient remplir les *fastes** d'Ostie, égrenant année après année des événements ayant marqué l'actualité de Rome et de la colonie. Au-delà d'un rôle commémoratif, auraient-ils également pu revêtir une fonction pratique ?

Les sanctuaires publics dans la cité

Avant de passer en revue les sanctuaires publics de la cité, deux remarques préalables s'imposent. J'utilise les termes « sanctuaires » et « lieux de culte » au sens large. Un lieu de culte comporte un ensemble d'éléments, qui ne se limitent pas à un édifice sacré. Généralement, il comprend un temple dans lequel se trouve la statue de sa divinité tutélaire. La présence d'un temple n'est toutefois pas nécessaire pour qu'il y ait lieu de culte, à la différence de l'autel sacrificiel qui est indispensable. Celui-ci se dresse sur une aire, souvent bordée de portiques, qui accueille les rites. Bien souvent aussi, des puits ou fontaines sont aménagés devant l'enceinte du sanctuaire ou à l'intérieur, afin de procurer l'eau nécessaire pour les ablutions rituelles et pour le culte. Les lieux de culte peuvent aussi être dotés de cuisines, de salles de banquet ou de réunion³. Ces différents espaces sont aménagés selon un certain ordonnancement, révélateur des rites et des hiérarchies divines et humaines.

Comment peut-on reconnaître un lieu de culte public ou en supposer la présence dans la colonie d'Ostie? Divers éléments, plus ou moins précis et qui parfois se juxtaposent, sont à prendre en considération⁴. Soit des inscriptions attestent le caractère public du lieu de culte : il a été dédié par un magistrat de la colonie, à la suite d'un sénatus-consulte* (c'est-à-dire d'un avis du sénat de Rome) ou d'un décret des décurions* (c'est-à-dire des sénateurs locaux) ; ou encore il a été embelli ou restauré conformément à un décret d'un prêtre de la colonie ou d'un magistrat de Rome ou d'Ostie. Soit la situation même du lieu de culte dans une zone publique prouve ou suggère fortement qu'il s'agit d'un sanctuaire public. On pense ici aux temples du forum mais aussi aux quatre petits temples ou au petit temple républicain édifiés dans la zone délimitée par un magistrat romain, le préteur Caninius, au II^e s. av. J.-C.⁵ (fig. 2). Soit l'ampleur ou la richesse de la construction et de sa décoration architectonique permettent de supposer une intervention

Annexes

Glossaire	251
Liste des empereurs romains intimement liés à l'histoire d'Ostie-Portus	255
Index	257
Bibliographie	263
Notes	277

Retrouvez tous les ouvrages
de CNRS Éditions
sur notre site

www.cnrseditions.fr